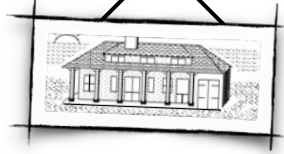


Claumanette

39^{ème} année !

Périodique paraissant 1 fois par an depuis 1984

Vous ne pourrez plus dire :
" je ne savais pas " !



pour accéder au site de Claumanette :
Cliquez ici ➔ <https://claumanette.jimdofree.com/>

L'ESPRIT ET LES RÈGLES POUR LA BONNE UTILISATION DE CLAUMANETTE

Quelques principes

- basse/haute saison (9 semaines en juillet/août réparties en 1/3 Lance-2/3 Chollet selon la règle du planning glissant, depuis 2013 (renouvelée en 2019).
- Nécessité d'occuper la villa nombreux pour satisfaire le plus grand nombre.
- Chaque période retenue doit avoir un nom de responsable du groupe pour savoir à qui s'adresser (échange de semaine, règlement des nuitées, résoudre divers problèmes potentiels...)
- Le responsable d'un groupe se doit d'être présent à Claumanette durant toute la semaine réservée. (autrement dit : ne pas réserver pour quelqu'un d'autre).
- respect des règles de bonne conduite pour la villa, la communauté Claumanette et la sérénité des voisins.
- Il est rappelé que la maison est une maison commune et que les besoins de chacun sont différents : aucune transformation ou "privatisation" ne peut être faite sans l'aval du bureau.

La personne du bureau (Agathe actuellement) en charge des réservations n'a pour rôle que de prendre note de vos choix, de vérifier que vous êtes dans les règles, de mettre en relation 2 groupes ayant choisi la même période pour qu'ils règlent le problème eux-mêmes et de confirmer à tous les choix effectués.

CLAUMANETTE N'EST PAS UN HÔTEL, NI UN "CENTRE DE VACANCES" NI UNE LOCATION ORDINAIRE ; C'EST UNE MAISON FAMILIALE UTILISABLE PAR TOUS LES DESCENDANTS DE MAMÈTE. CHACUN DEVAIT SE SENTIR TRÈS RESPONSABLE DE SA GESTION ET DE SON ENTRETIEN ET CONSIDÉRER LA CHANCE QU'IL A DE POUVOIR PROFITER D'UNE MAISON EXCEPTIONNELLE À PRIX DE NUITÉES VRAIMENT TOUT PETIT PETIT PETIT PETIT !

Renouvellement du Bureau

Il était prévu l'an dernier des élections pour un nouveau Bureau mais les discussions pour de nouveaux statuts sont encore en cours. Le fonctionnement ne change donc pas mais nous mettons en place quelques modifications qui semblent faire consensus, en particulier la mise en place des commissions dont le but est de proposer, étudier les problèmes et surtout œuvrer à leur réalisation afin de soulager le travail du (futur) président. Un nouvel appel à candidatures vous sera bientôt proposé. À suivre...

★ PRIX DES NUITÉES ★

- * Nuitée adulte (16 et +) : 9 € *inchangés depuis 2011*
- * Nuitée enfant (de 0 à 15 ans) : 4 €

⇒ **Minimum haute saison** :

15 nuitées adultes x 7j = 945 € dont 630 € à régler à la réservation. N.B. : La 1^{ère} semaine de haute saison (semaine 26 hors vacances scolaires) est aux tarifs basse saison soit 560 € à régler à la réservation.

⇒ **Minimum basse saison** : à régler à la réservation.

- résa exclusive = 560 € la semaine (80 € par nuit retenue)
- résa non exclusive = 280 € la semaine (40 € par nuit retenue)

⇒ **Minimum semaine "exceptionnelle" (mariage...)** : 1.000 €

Les règlements se font

- pour l'acompte : dans les 15 jours après la publication du tableau

- pour le solde : dans les 30 jours suivant le séjour ; il est basé sur la **totalité des nuitées** adultes et enfants ; en tous cas d'un minimum de 315 € (945 - 630 = 315 €) pour la haute saison

paiement de l'acompte et du solde

> soit par virement de préférence (+ mail d'info à Christine) :

IBAN : FR22 2004 1010 1604 2421 4U03 769

> soit par chèque (à l'ordre de "Claumanette") à envoyer à Christine Eyraud, 10 place des Ormeaux 31380 Gragnague

Si vous n'avez pas dépassé le minimum, prévenir Christine pour lui éviter les relances en lui communiquant le nombre de nuitées adultes et enfants.

La pratique

Les dates ci-dessous sont celles que vous avez reçu en janvier (CR de la réunion du bureau).

A la fin de chaque étape, Agathe envoie à tous le tableau des réservations.

- ★ **choix haute saison** : les familles Chollet et Lance, chacune dans leur coin, choisissent les semaines dans le cadre imposé ("planning glissant") :

	S 27	S 28	S 29	S 30	S 31	S 32	S 33	S 34	S 35
2023	Chollet	Lance	Chollet	Chollet	Lance	Chollet	Chollet	Lance	Chollet

à confirmer à Agathe, avant le 4 février.

**** NB : les choix haute et basse saisons sont tout à fait indépendants l'un de l'autre. ****

- ★ **choix basse saison** : du 21 au 4 février choix pour les "ayants droit" puis du 5 au 11 février : corrections et adaptations

Une personne voulant retenir 2 (ou +) semaines doit donner un ordre de priorité (par exemple : S 21 en 1^{er}, S 25 en 2, S 41 en 3). Toujours prévenir Agathe au fur et à mesure des choix souhaités (elle constate les doublons et les "hors jeu").

À partir du 13 février : tous descendants de Mamète, ayants droit même déjà inscrits et non ayants droit (non propriétaires) peut réserver sans remettre en cause le calendrier déjà établi et toujours prévenir Agathe même si inscription au dernier moment. Choix non limité dans le temps tant qu'il reste des semaines libres.

Si vous ne retenez que quelques jours en non exclusif (semaine incomplète) précisez-le bien à Agathe.

NB : Le choix haute et basse saisons peut-être modifié : échange de semaines par 2 groupes déjà inscrits si accord entre eux.

- ★ **"cousinades"** : semaine entière (du moins pour le responsable). Ainsi le(a) cousin(e) organisateur(trice) retient la semaine selon le système classique et une priorité est donnée si avant l'ouverture des réservations l'organisateur donne une date établie après consultation des intéressés. Cette règle est valable pour les arrières, arrières-arrières (et la suite...) petits enfants de Mamète de plus de 18 ans.

Ces semaines cousins sont gérées par le droit commun de basse saison : semaine entière, tarif basse saison mais privilège de choix si dates connues assez tôt. Elles sont tout à fait dans l'esprit familial "Claumanette".

NB : pour les plus jeunes et/ou les inexpérimentés, les parents se portent obligatoirement garants.

Confirmation et paiement dans tous les cas

- ⇒ 1° toujours confirmer auprès d'Agathe, (réservation, annulation)
- ⇒ 2° paiement de l'acompte et du solde : voir ci-contre.

Si le paiement de l'acompte n'est pas envoyé dans les délais, et après **UNE** relance, la semaine choisie sera considérée comme libre et remise au choix.

En cas de désistement, après réservation et versement de l'acompte, le Bureau se réserve le droit de rembourser ou non l'acompte déjà versé (en fonction de la date du désistement, de la raison...) ; la période est alors remise au choix.

Le remboursement est automatique si le désistement est déclaré au moins un mois avant la date choisie ou si la période concernée trouve un nouvel occupant.

Ordre de
priorité de
choix pour la
basse saison

>> De toute façon, uniquement les descendants de Mamète <<

1. les groupes nombreux pour semaine entière (propriétaires et descendants)
2. les groupes nombreux pour semaine incomplète (propriétaires et descendants)
3. les groupes propriétaires a priori peu nombreux
4. les descendants de Mamète non propriétaires.

Celui qui retient une période, est le responsable de son groupe en ce qui concerne l'inscription et le paiement de l'avance et du solde des nuitées, le bon usage de la maison et de son environnement, les relations de voisinage, le maintien de l'esprit familial... Il gère tout ce qui a trait à la villa : propreté, bouteille de gaz, vitres cassées, panes d'appareil électroménager, ampoules... il répare (lui-même ou quelqu'un de son groupe) ou fait venir l'artisan adéquat, vérifie la validité de garantie, joint un membre du Bureau en cas de gros problème ; il renseigne le cahier de liaison avant son départ.

En cas de manquement sévère aux règles de Claumanette, (règlement non fait, casse, perte, maison laissée en mauvais état, trouble de voisinage etc...), le Bureau pourra émettre des sanctions financières, voire prendre la décision d'interdire la venue du (des) "fauteur(s)" l'année suivante...

Les copropriétaires indivis de Claumanette :

Philippe Chollet 2/9 ème	Jeanne Jobert 0,5/9 ème	Manou est usufruitier
François Chollet 1/9 ème	Marie Watel 0,5/9 ème	
Valentine Bédetti 1/9 ème	Geneviève Eymard 0,5/9	
Matthieu Chollet 1/9 ème	Georges Lance 0,5/9 ème	
Marc Chollet 1/9 ème	Isabelle Evellin 0,5/27 ème	
	Julien Evellin 0,5/27 ème	
	Guillaume Evellin 0,5/27 ème	
	Vincent Lance 0,5/9 ème	

Les "ayants droit" sont

- les propriétaires indivis
- leurs descendants (majeurs)

Les "descendants" sont les ayants droit et les autres descendants (majeurs) directs de Mamète non propriétaires

Téléphone de Claumanette : **05 58 48 06 69**

Les dates clés 2023 :

- 1-2 avril : "pré-ouverture" et travaux semaine 14 (artisans)
- et semaine 16 ou 17 "ouverture" (mise en état de la villa, ménage, escalier dune, peintures, ...) par le groupe Nicolas;
- Villa disponible semaine 15 puis à partir des S 16 ou 17
- semaine "cousinade" : S 19. (à confirmer par Valentine)
- semaine cousinade de la génération d'après : ?
- haute saison : semaines 27 à 35 ;
- Fermeture : vers le 4-5 ou novembre (fin semaine 44).

Dans la cuisine, vous trouverez :

le **classeur vert** avec tous les **renseignements utiles** (artisans et services, modes d'emploi et garanties des appareils divers, schémas eau et électricité, adresses diverses...). (Bien ranger les papiers après consultation)

le **cahier de liaison**, est à disposition dans la cuisine. Penser à le renseigner : il est très utile pour le suivi logistique de la villa.

Le Bureau de Claumanette

3 candidatures en mars 2022 : François, Valentine, Cécile

Les 6 (7) membres du Bureau (provisoire)

à confirmer par les intéressés, sont :

- ★ Agathe Giraud, (réservations), agathe.giraud@free.fr
 - ★ Christine Eymard, (nuitées) chrispanis@free.fr
 - ★ Céline Lorin, famille-lorin@orange.fr
 - ★ Marc Chollet, marccholletperso@gmail.com
 - ★ Adélie Maître ou Valentine Bédetti,
 - ★ François Chollet, cholletf@club-internet.fr
 - ★ Philippe Chollet président temporaire sortant pour assurer la transition, cholletphilippe@orange.fr
- (Cécile se met d'accord avec Agathe et Christine)

"la Dune Boucalaise"

voir le compte rendu de l'AG 2022 sur le site internet de Claumanette

>> Pas de cotisation demandée cette année.



Attention : la clé pour entrer a été changée en 2021

Ceux qui ne l'on pas encore pour la saison 2023 peuvent en réclamer une à Adélie. Jeter l'ancienne pour ne pas confondre.

Quand vous partez en fin de séjour, **fermez la villa à clé** si votre successeur n'est pas arrivé.

Avant d'arriver à Claumanette, téléphonez à ceux qui partent pour préciser les modalités de transmission, en particulier : fermer la maison ? fermer l'eau ? couper l'électricité ? rentrer les meubles ?

Si pas d'accord pour la transmission, à 15 h au plus tard la villa doit être disponible pour les suivants : chambres libres et propres, maison aérée, poubelles vidées, sanitaires et cuisine "nickel"...

... MERCI !

@@ Adresses mail @@

Le journal de Claumanette, l'état des réservations et autres infos sont envoyés par mail à tous les propriétaires, ayants droit et utilisateurs (famille) de Claumanette.

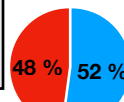
Informez Agathe (agathe.giraud@free.fr) et Philippe (cholletphilippe@orange.fr) de vos adresses erronées, modifiées ou absentes

>>> pas de mail valable = pas d'info sur Claumanette !

Vérifiez celles de vos enfants, frères et sœurs,... et communiquez les nous.

Les "catastrophes" en 2022 :

- des tempêtes et beaucoup de sable de sable ; quelques tuiles remplacées...
- covid 19 : aucune semaine fermée pour cause covid.
- pas de visites, pas de tags ni autre dégradations...



Encore et toujours, les essentiels et nécessaires.....

Les 2 groupes qui se croisent prennent contact, sinon maison libérée avant 15 h.

"Nos amies les bêtes" ne sont pas les bienvenues à Claumanette.

Il est interdit de fumer dans la maison > fumer dehors, oui mais...ne jetez pas les mégots dans le sable. Apportez draps ou sac à viande et taies d'oreiller ; les housses de matelas et d'oreillers déjà présents sur la literie sont des protections et ne doivent pas remplacer votre linge de lit ; si sales ou tachées, les laver ! Ne déménagez pas sommiers ni matelas pour rien, ils sont tous identiques ; si c'est le cas, remettez en partant la maison dans l'état où vous l'avez trouvée.

Toujours mettre un sommier (avec ou sans pieds) sous le matelas. Il y a 37 couchages (places) (à 1 près !) dont 1 seul lit double (140 de large) et donc 35 (+ ou - 1) lits simples (1,80 x 0,80 m ; en double = 1,60) + 3 lits à barreaux avec matelas pour bébés.

Apportez des torchons de cuisine et/ou lavez ceux de Claumanette.

Ne sortez pas les coussins, les chaises en bois ni les tables (salle à manger et salon) ; pour les repas dehors, utilisez les tréteaux et les plateaux, les chaises en plastic et les bancs.

Rentrez, tous les jours la plancha et autre matériel sensible dans le garage fermé à clé la nuit (vol !), remettez du sable au pied de l'escalier de la dune et balayez la terrasse...etc.

Avant de faire réparer ou changer un appareil électroménager, vérifiez s'il est sous garantie ou non. Pour un gros appareil ou une réparation importante, joignez un membre du Bureau.

Avant de partir : balayage des chambres et des parties communes, nettoyage des sanitaires, remplacement des bouteilles de gaz, vidage et nettoyage des poubelles, remise des meubles en place, dégivrage/nettoyage des frigos, nettoyage des sanitaires, de la cuisinière, du four, de la plancha, du BBQ, changement des bouteilles de gaz vides.....

S'il n'y a personne après votre départ fermez l'eau (robinet de la cave) et coupez l'électricité au compteur (et laissez les frigos ouverts) et fermez fenêtres, volets, portes et garage à clé.

-- TRAVAUX -- ENTRETIEN -- EQUIPEMENTS --

Faits en 2022 : peintures piliers Sud et Ouest et planches de rive, peinture de la salle d'eau du RdC, finition peinture du "vieux" dortoir, achat de 24 chaises pouvant aller dehors (et à l'intérieur), faits 2 plateaux et 4 tréteaux pour tables extérieures, nouveau lave-vaisselle, réfection complète vidage sous évier, rénovation table cuisine, entretien divers faits habituellement à l'ouverture et par quelques équipes durant leur semaine (ampoules, interrupteurs, escalier dune...).

Pendant l'hiver : lavage des housses de matelas et taies d'oreillers, des torchons, remise en état du linge et coussins divers, mise à jour du site internet, organisation et surveillance des travaux. Et organisation de la prochaine saison (le Bureau) (Qui ? Quand ? Quoi ? Comment ? Pourquoi ?) !!

Prévu en 2023 : remplacement de l'insert (tirage cassé) par un poêle à bois, déblaiement du sable du grenier et remplacement des plaques d'agglomération, pose de "bouchons" (80) sur les gonds des volets, suppression des fermetures en ferraille des volets du 1er, réfection ou consolidation des seuils des fenêtres du 1er.

A l'étude et/ou en attente : changement des robinets de la cuisinière, traitement anti-vrilles des parquets, remplacement des portes des douches par des portes en PVC, renforcement les jambages de la galerie Ouest (clous rouillés), changement des fenêtres du 1er (PVC).

Vous le voyez : rien ne se fait vraiment tout seul !!!

TOTAL DEPENSES 1989-2022 = 441.679 €

TOTAL RECETTES 1989-2022 = 481.343 €

TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES

Année 2022	total €
assurances *	1.578,32
eau *	1.117,95
électricité *	999,73
entretien courant *	2.401,49
frais bancaires (ccp) *	118,35
impôts *	1.665,00
(dé)planchage-sable-escalier dune *	3.282,40
secrétariat-gestion-réunion téléphone *	100,00
téléphone (abonnement+comm) *	215,69
assos. "la dune boucalaise" *	0,00
équipement,meubles,électroménager	2.402,28
travaux rénovation	295,13
tempête-catastrophes.	0,00
* pour info : dépenses "obligatoires" =	11.478,93 €
total dépenses	14.176,34 €
report année précédente	18.507,38
nuitées.	24.854,50
total recettes	43.361,88 €
livret A : solde au 01/12/2022	10.479,29
livret A : intérêts 2022	144,09
Total compte courant au 31/12/2022	29.185,54 €
Total Livret A au 31/12/2022 (avec intérêts 2022)	10.623,38 €
total en banque =	39.808,92 €

Quelques commentaires sur les finances

- les nuitées restent élevées (un peu moins qu'en 2021) grâce à une très bonne occupation (semaines libres = 1)
- Les dépenses "obligatoires" sont stables ; les dépenses totales en baisse car les travaux de rénovation sont faibles ;
- les équipements sont élevés (lave-vaisselle, chaises, plateaux et tréteaux...).

Au total, finances saines = pas d'augmentation du prix des nuitées !